



APRÈS LE BAC TMD

[Techniques de la musique et de la danse]

Pour les élèves les plus talentueux, ce bac permet d'envisager l'accès aux formations supérieures artistiques en musique ou en danse, à un niveau professionnel. Autre voie, plus risquée : l'université, avec des cursus préparant à l'enseignement ou encore à la médiation culturelle.

Conservatoires

En musique et en danse, ce sont les conservatoires qui font référence. Deux cursus coexistent, l'un au niveau national, l'autre au niveau régional.

- Au lycée, les bacheliers TMD suivent une formation artistique (musicale ou chorégraphique), principalement au sein de l'un des nombreux conservatoires à rayonnement régional (CRR) et départemental (CRD). Ils y préparent un diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP) musique ou danse, qui devrait progressivement remplacer le diplôme d'études musicales (DEM) et le diplôme d'études chorégraphiques (DEC). Après le bac, ceux qui n'ont pas validé l'intégralité des unités de valeur du DEM/DEC poursuivent leurs études artistiques au conservatoire.

- Au niveau supérieur, les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon forment des professionnels de très haut niveau. Accès sur concours très sélectif. Ils permettent de préparer un diplôme national supérieur professionnel (DNSP) musicien ou danseur. Ce diplôme sanctionne un 1^{er} cycle supérieur d'études musicales ou de danse. Il peut se préparer, selon les conventions

établies avec les universités, en parallèle d'une licence de musicologie, ou une licence arts du spectacle ou arts offrant un parcours en danse. L'étudiant valide ainsi un niveau bac+3.

Certains conservatoires assurent la préparation au **certificat d'aptitude aux fonctions de professeur** de musique ou de danse, ainsi qu'aux **diplômes d'État (DE) de professeur** de musique ou de danse.

- À savoir : seuls les meilleurs instrumentistes, danseurs et chorégraphes ont une chance d'intégrer les orchestres symphoniques ou les compagnies de ballet.

Pôles d'enseignement supérieur musique et danse

Une dizaine de pôles d'enseignement supérieur artistique délivrent le DNSP, dans diverses disciplines. Accès sélectif avec le DNOP ou le DEM/DEC. Ces établissements permettent de préparer, en plus du DNSP, une licence de musique ou de danse dans

les universités partenaires. Certains pôles offrent la possibilité de choisir un parcours combiné DE de professeur/DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant)/licence.

Université

L'université prépare aux métiers de l'enseignement, de l'animation culturelle ou de la gestion de l'art. Pas aux carrières d'artiste-interprète! Les bacheliers TMD qui s'y engagent rencontrent souvent des difficultés, car la formation qu'ils ont suivie au lycée ne les y prépare pas.

Les licences (bac+3) et les masters (bac+5) proposant des parcours musique ou danse relèvent en général du **domaine des arts**. Souvent organisés en **liaison avec un conservatoire**, ils attirent un grand nombre d'étudiants.

- Les **licences mention arts** ou **arts du spectacle** proposant un parcours danse sont rares. Citons les universités Bordeaux 3, Nice, Paris 8, et Lille 3 (musique et danse), Lyon et Strasbourg. **Nice** exige un niveau attesté par le conservatoire régional. **Paris 8** demande un niveau de pratique confirmé en danse classique, contemporaine, hip-hop ou jazz. Le Creusot propose une licence pro orientée vers l'ingénierie et le développement de projets culturels dans les métiers de la danse et des arts du cirque.

- Les **licences mention musicologie** ou **arts du spectacle** avec parcours musique sont plus nombreuses. Dans les deux cas, la formation s'équilibre entre la pratique musicale et des cours plus théoriques comme l'histoire de la musique.

- Après la licence musique, le **master** métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (**MEEF**) mention 2^d degré permet de se présenter au CAPES éducation musicale et chant choral; le master de **musique** permet de se présenter à l'agrégation de musique.

Avec une 2^e année de licence validée, possibilité de préparer le diplôme universitaire de musicien intervenant (**DUMI**), en 2 ans, ou bien une **licence professionnelle**, en 1 an, orientée en gestion et développement des structures musicales au Mans, par exemple, ou en production et administration de musiques actuelles à Metz, ou encore dans les métiers de la scène lyrique à Nancy. ■



Des ouvrages de l'Onisep

Dans la collection :

« Dossiers » : *Les études d'art*

« Parcours » : *Les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*

En vente sur www.onisep.fr/lalibrairie

➔ Pour tout savoir
sur les inscriptions
dans l'enseignement supérieur
consultez www.onisep.fr/apb